



PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 mars 2021

Présidence : Mme Chiara MONTECCHIO

1. Appel : 74 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BAERTSCHI Fabrice, BIELER Eric, CARENZA Marco, DONNET Jonas, DUTRUY Gustave, GIRARD Sven, GRAF Edyta, HAINARD Jean-Michel, HERITIER Fabien, IMMINK Cinzia, ISCHI KAPLAN Vanessa, KRASNIQI Sadik, KURATLE Philippe, LUGEON David, RAMEL Ione, ROCHAT Blaise, SAUGY David, STALDER Olivier, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, URFER Julien, VIOGET KARADAG Corinne, VUADENS Sacha, WEAVER David, WEAVER Mark

Absent : ALESSANDRO Giovanni, MOREIRA Daniel

2. Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021

M. Robert JENEFSKY fait remarquer que, dans les communications du Bureau, il est indiqué qu'un délai avait été demandé par la Municipalité pour répondre à son postulat au sujet des abribus, délai au 15 mars 2021. Or, il n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

- 5bis Elections au Bureau
- 5ter Information de la COREG suite au Conseil intercommunal de Région de Nyon
- 18bis Interpellation de M. Claude FARINE intitulée « Le patrimoine mobilier et immobilier est en danger : que fait la Municipalité ? »
- 18ter Interpellation de Mme Chloé BESSE et de M. Claude FARINE intitulée « Maintenons les cartes journalières CFF ! »

Aucune autre modification n'est demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité et 1 avis contraire.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente annonce des changements au Bureau du fait que nous nous trouvons dans une situation particulière, puisqu'aucun membre actuel ne s'est porté candidat au Bureau de la prochaine législature. Elle salue la démarche de deux membres actuels afin de préparer le futur Bureau. Les démissions de M. Mark WEAVER, UDC, et de Mme Géraldine LIMBORG, VERTS, ont été reçues. Elle en donne lecture et tient à les remercier pour tout le travail au sein du Bureau et au sein du Conseil pendant ces années. Elle leur souhaite une bonne suite et plein de satisfaction dans leur vie privée et professionnelle. Les élections aux sièges vacants auront lieu au point 5bis de l'ordre du jour.

- Le Bureau a prolongé le délai de réponse de la Municipalité pour le postulat de M. Robert JENEFSKY concernant l'octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire yonnais au 26 avril 2021.
- Comme c'est désormais une habitude et pour pouvoir compléter au mieux la liste de présences avec les arrivées tardives, un contre-appel sera effectué avant la discussion sur les rapports pour ceux qui ne se sont pas manifestés à l'appel.
- Le travail des commissions se poursuit bien et Mme la Présidente remercie les Conseillers, à quelques exceptions près, notamment le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 211, déposé en août 2020, qui n'est toujours pas parvenu au Bureau. Elle invite le 1^{er} nommé, et les commissaires, à le déposer pour la prochaine séance du Bureau du 15 avril. Mme la Présidente rappelle que, selon le Règlement du Conseil, article 48, le délai de dépôt est de six mois.
- Vu le retard cumulé dans la première partie de l'année législative, le Bureau a commencé à accepter, exceptionnellement, les rapports au-delà de la limite de 12 jours avant le Conseil selon l'article 49. Elle prie les Conseillers de limiter autant que possible ces cas exceptionnels et invite tous les membres des commissions à soutenir les 1^{ers} nommés pour respecter ce délai.
- Mme la Présidente tient à remercier infiniment tous les participant.e.s au dépouillement du 7 mars 2021, les candidats convoqués, les membres du Bureau, ainsi que les services de la ville, pour le travail remarquable en quantité et qualité. Elle donne rendez-vous, pour certains, au 28 mars 2021 pour le 2^e tour des élections à la Municipalité. Des citoyennes et citoyens ont été convoqués.
- Mme la Présidente félicite tous les élu.e.s du Conseil et de la Municipalité et souhaite bon courage aux viennent-ensuite. Elle rappelle que presque tous les viennent-ensuite de 2016 ont été appelés à devenir membres du Conseil. Elle souhaite bonne chance aux candidats actuels.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Vanessa ISCHI KAPLAN au sujet des oiseaux et des arbres de la Place Perdtemps. Si les harles bièvres sont venues nicher à Perdtemps, c'est sans doute parce que les platanes creux y sont suffisamment grands pour qu'ils puissent nicher dans les cavités, contrairement aux alignements de Rive nettement moins grands et situés sur le quai fortement fréquenté par des promeneurs et diverses activités, tels que les marchés aux puces, ce qui les perturbent. Pour favoriser leur reproduction, le Service EVF va proposer d'installer des nichoirs dans les arbres majeurs situés en bordure du lac entre la grande jetée et la plage, tels que les grands platanes de Rive-Est ou dans la propriété du Conservatoire. Renseignements pris auprès de la station ornithologique de Genthod, cette dernière est à disposition pour venir donner des conseils et organiser un atelier qui pourrait être un atelier participatif au niveau communal ou dans le milieu scolaire.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Victor ALLAMAND au sujet du différend entre la Police régionale et la Protection civile. Elle précise d'emblée qu'il n'y a aucun différend entre la PNR et l'ORPC et qu'il s'agit là d'une rumeur. Cela étant dit, elle est en mesure de communiquer sur les difficultés rencontrées à l'ORPC, l'ensemble des procédures étant terminées et le Conseil intercommunal renseigné. Au courant de l'été 2020, il a été porté à la connaissance du Codir, l'existence de courriers et de messages envoyés directement au Canton par des collaborateurs et des astreints de l'ORPC de Nyon, se plaignant du fonctionnement et de la mauvaise gestion opérationnelle de l'association. Il a également été fait mention d'un évènement inadmissible survenu sur le territoire du CEP de Prangins. Le Codir, réuni rapidement et en urgence, a pris des mesures immédiates. Il a réparti les différents dicastères entre ses membres et collaboré étroitement avec les professionnels permanents. Dans le même temps, il a mandaté une société externe afin de mener un audit RH. Simultanément, une demande a été faite au Département de procéder à un audit financier. En amont, et dès le début de ces démarches, le Codir a décidé de suspendre le Commandant dans l'attente du résultat des investigations et de confronter le Président à ses responsabilités. Ces audits se sont terminés avec la reddition de rapports qui révèlent des carences dans le fonctionnement opérationnel et dans les procédures financières courantes. Dès lors, le Président a présenté sa démission le 28 octobre dernier, le Commandant a démissionné de sa fonction au 31 décembre 2020.

Politiquement, et dans un souci constant d'efficacité, le Codir a procédé à une réorganisation interne qui a été soumise à l'approbation du Conseil intercommunal, convoqué en séance extraordinaire le 20 janvier dernier. Au niveau de la conduite opérationnelle et vu l'incertitude sur la réorganisation de la protection civile vaudoise, il a été décidé de ne pas engager un nouveau commandant. Un binôme administratif et opérationnel est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2021. M. Alain Delacour, collaborateur du SSCM assure le côté administratif. M. Marc Dumartheray, Commandant de l'ORPC du district de Morges, est en charge du volet opérationnel. Depuis lors, un énorme travail est effectué par tous les acteurs politiques et opérationnels pour traiter et combler les carences mises à jour par les rapports d'audit. Pour conclure, elle se tient à disposition de la COGES, si toutefois ses membres souhaitent plus de détails sur ce sujet.

Mme la Municipale répond également à M. Gustave DUTRUY au sujet du feu routier à l'angle de la rue Edouard Rod et de la rue de la Gare. La mise en place d'un portique au droit du carrefour a effectivement été envisagée, afin de rendre le feu plus visible. Une étude plus globale sera menée ces prochains mois par les services concernés, afin de tranquilliser le secteur nord du centre-ville, soit, notamment, les rues de la Morâche et rue Juste-Olivier. La gestion de cette intersection, et son éventuelle adaptation, seront intégrées aux réflexions. Dès lors, l'infrastructure proposée, estimée à environ CHF 50'000.-, pourrait être remise en cause à l'issue de cette étude. Cette réalisation représenterait un investissement important pour une durée très courte. Par ailleurs, une démarche d'optimisation du réseau visant à permettre la remise à l'heure des bus en fin de ligne a fait l'objet d'un préavis, dont la commission se tiendra le lendemain. Cette mesure permettra d'apaiser la rue de la Gare et celle de la Morâche, tout en réorganisant le stationnement des lignes de bus à la rue Edouard Rod. Dans cadre-là, la mise en visibilité du feu pourrait être obsolète.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à Mme Laure DAMTSAS au sujet des actions pédagogiques menées pour la promotion des économies d'énergie. Il signale que la promotion des économies d'énergie, et plus largement du développement durable, est mise en œuvre par différents services, conformément aux missions qui sont les leurs. Les principaux services concernés sont : EDD (généraliste, enjeux transversaux), SIN (énergie et eau), TEM (mobilité et environnement/biodiversité), AB (usagers des bâtiments communaux et conseils aux propriétaires privés, notamment sur l'énergie et l'eau). D'autres services agissent également de manière plus ponctuelle, notamment EVF (environnement/biodiversité), SELOC (potagers urbains et accompagnement d'initiatives de la société civile), SMM (manifestations responsables).

Ces actions sont de natures diverses et revêtent différentes formes complémentaires. Il peut s'agir de communication et information sur les causes et effets des enjeux environnementaux, de sensibilisation et incitation au changement de comportement, de démarches plus pro-actives, avec une intervention directe de la Ville auprès des citoyens et entreprises, ou d'accompagnement des projets issus de la société civile. Enumérer la totalité des actions menées par tous les services lui ferait tenir le crachoir de façon disproportionnée. Il propose donc de se limiter à mettre en évidence quelques-unes des principales actions menées ces dernières années, sans aucune prétention d'exhaustivité.

Dans le domaine des économies d'énergie, on note diverses actions de sensibilisation à destination des usagers des bâtiments communaux. Au niveau des écoles, il y a eu un projet de sensibilisation à l'énergie et à l'urbanisme durable mené dans les UAPE entre 2017 et 2019, le projet Enerschool sur 3 ans pour les élèves de l'école de Marens, suite à l'inauguration du bâtiment labellisé Minergie-P et d'autres projets de sensibilisation de ce type (par ex. Robin des Watts). D'autres actions faisant suite à l'inauguration de nouvelles écoles, ont également été menées par le passé (Rocher, Gai-Logis, Tattes d'Oies, Couchant, etc.). Une intervention aujourd'hui est en cours dans une classe du gymnase. Les élèves ont pu décortiquer le bilan carbone de leur établissement et sont en train d'imaginer collectivement un projet commun qu'ils mettront en œuvre par la suite.

Au niveau du personnel communal, il note l'organisation de « semaines de l'énergie », durant lesquelles des informations, quizz, et autres animations sont proposés, des interrupteurs déportés sont installés sur tous les postes de travail, des thermos sont distribués à chaque engagement, un guide des écogestes est à disposition des collaborateurs, et une sélection est affichée dans les locaux (par ex. à la cafétéria).

Le programme d'économie d'énergie « Eco Energie » (préavis 204/2020) a été mis en œuvre par les SIN, à l'attention des ménages et des entreprises nyonnais. Il s'agit de l'installation gratuite de matériel efficient (ampoules LED, brise-jets, multiprises, etc.) directement chez les ménages, et de la réalisation d'un mini-audit gratuit à destination des petites entreprises, avec une subvention en cas de réalisation des actions préconisées. Ce programme devrait donner lieu, au final, à des économies de près de 600 MWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 170 ménages. Une réduction non quantifiable de la consommation d'eau et des émissions de CO₂ pour produire l'eau chaude seront également des effets vertueux de ce programme.

Il mentionne également la participation annuelle à l'opération La Nuit est Belle (extinction de l'éclairage public), dont la prochaine édition se tiendra le 21 mai et l'organisation annuelle de la Journée mondiale de l'eau (SIN et TEM), destinée essentiellement aux enfants. A ce sujet, la promotion des économies d'énergie auprès des propriétaires privés bénéficiera d'un nouvel élan dès cette année. En effet, comme annoncé dans le préavis 226/2020, le service AB va ouvrir un guichet communal unique dédié à l'énergie. Il servira notamment à centraliser toutes les demandes des Nyonnais, mais également à conseiller les propriétaires et architectes sur les meilleures manières d'économiser de l'énergie dans le cadre de travaux de rénovation ou de construction. L'ambition est d'entrer en contact avec les propriétaires plus en amont dans leurs projets de travaux, afin d'orienter leurs décisions vers celles les plus favorables au climat. Ce guichet unique intervient dans le cadre de la création d'un véritable secteur énergie au sein du service. Cette réorganisation, effectuée sans augmentation d'EPT, sera aussi une opportunité pour renforcer la sensibilisation des usagers des bâtiments communaux.

Dans le domaine de la mobilité, il cite la semaine de la mobilité (annuelle), la journée du vélo (annuelle). Dans le domaine des déchets, de l'environnement naturel et de la biodiversité, il y a le guide « Aménager en favorisant la biodiversité », la journée Nature en ville (biennale), la nuit des chauves-souris (biennale), la campagne en 2019 pour inciter au tri des déchets organiques, le concours de création artistique en 2018 dans les écoles sur le tri des déchets – l'œuvre lauréate orne désormais les camions de ramassage de la Ville.

Dans les domaines transversaux, il note la promotion d'une quinzaine d'événements permettant de sensibiliser la population sur les enjeux de DD, à travers la campagne de communication annuelle « Vivre, S'ouvrir, S'investir » ou l'organisation annuelle de la soirée d'ouverture du Festival du Film vert. En 2020, le thème de l'eau a été choisi ; en 2021 ce sera l'alimentation. En complément, la Ville soutient également le festival « on tour », qui propose une petite dizaine de projections par an dans les maisons de quartier, sur des thèmes variés. Il mentionne encore l'organisation d'événements ponctuels de plus grande ampleur, tels que les découVertes nyonnaises en 2019 (une semaine durant laquelle une quinzaine d'associations locales en lien avec le DD ont organisé des activités gratuites), le Parking-Day en 2017 (utilisation alternative de certaines places de parc le temps d'une journée), les communications régulières sur des sujets précis dans le cadre de la lettre d'information municipale (parution tous les 3 mois), ainsi qu'à travers les autres canaux de communication de la Ville.

Enfin, si la réponse doit être axée uniquement sur les enfants, il rajoute le parcours « Furet Futé », destiné aux enfants et à la sensibilisation à l'environnement et la santé : <https://www.nyon.ch/fr/officiel/developpement-durable/furet-fute-un-parcours-sante-et-environnement-1358-98543>, diverses animations « info-énergie » organisées par le SELOC pendant les vacances scolaires dans les maisons de quartier « construis ta maquette géothermique », « pile à combustible révolutionnaire », « construis ta centrale hydro-solaire ». Il espère que cette réponse était assez complète.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Maurice FREI au sujet des masques FFP2 ou FFP3. Il précise que la Municipalité suit avec beaucoup d'attention, comme depuis le début de la crise, l'évolution de la situation sanitaire, ainsi que les recommandations des diverses autorités. Il se trouve qu'actuellement, ni la Confédération, ni le Canton, ni la Task Force n'ont formulé de recommandation quant au port de ces masques. Toutefois, en prévision d'une évolution de la situation, avec une troisième vague ou un variant bulgare ou d'éventuelles nouvelles directives, la ville s'est d'ores et déjà approvisionnée d'un premier stock de masques FFP2, afin de pouvoir, le cas échéant, équiper les collaborateurs les plus exposés. Pour rappel, la Municipalité met à disposition deux masques par jour pour les collaborateurs qui en ont besoin.

Mme la Secrétaire procède au contre-appel.

5bis Elections au Bureau

Suite à la démission de M. Mark WEAVER, UDC, le poste de 1^{er} scrutateur est à repourvoir. M. Sacha SOLDINI propose la candidature d'une personne d'expérience, M. Marco CARENZA. Il est élu à l'unanimité.

Suite à la démission de Mme Géraldine LIMBORG, VERTS, le poste de 2^e vice-président.e est à repourvoir. M. Pierre WAHLEN propose également la candidature d'une personne d'expérience, Mme Valérie MAUSNER LEGER. Elle est élue à une large majorité et une abstention.

Mme la Présidente félicite les nouveaux élus et leur donne déjà rendez-vous le 28 mars pour le dépouillement du 2^e tour à la Municipalité.

5ter Communication de la COREG suite au Conseil intercommunal du 4 mars 2021 de Région de Nyon

M. Claude FARINE, en l'absence de son collègue M Pierre Wahlen lors du CI du 4 mars dernier, se charge de présenter les différentes décisions qu'a prises le Conseil intercommunal et les informations qui ont été données par le Comité de direction. Tout d'abord, deux décisions importantes ont été prises :

- 1) Un crédit de CHF 316'000.- a été voté pour le déploiement dans la Région, du réseau de vélos en libre-service sur 5 ans. Jusqu'ici, le réseau comptait 13 stations et 130 vélos. Son extension, dès 2016, avait été bloquée par un concurrent qui contestait l'octroi de ce mandat à PubliBike. Cette question est maintenant réglée et le réseau pourra se déployer dès 2022 dans toute la Région, avec 50 stations et 300 vélos (moitié électriques). Une convention a été signée entre la Région, sept communes (dont Nyon évidemment), PubliBike et Pro-Jet. L'association nyonnaise qui encadre les jeunes en recherche de formation, assurera l'exploitation. Le budget est de CHF 200'000.-/an et la part de la Région sera de CHF 70'000.-. C'est un important pas en avant, dans le cadre de la lutte pour le climat, qui contribuera au report modal de la voiture vers la bicyclette.
- 2) Le CI a également accepté un crédit de CHF 19'000.- pour la mise au point d'un système de vote électronique. Le CI compte 115 délégués et les votes se font pour l'instant à main levée, ce qui n'est pas une sinécure pour les scrutateurs. Les décisions requièrent en effet des votes avec la double majorité, délégués et communes. Le vote électronique permettra donc d'y voir plus clair et de perdre moins de temps. Le système en lui-même n'est pas encore complètement finalisé.

Par ailleurs, le Comité de direction a donné plusieurs informations qui peuvent intéresser les Conseillers, dont voici une sélection :

- le plan exceptionnel de soutien au tourisme régional, à l'hôtellerie et à la restauration, a été un succès. Déclenché en juin 2020, il consistait à financer une 3^e nuit d'hôtel gratuite et des bons de restaurant de CHF 50.-. Un soutien de CHF 400'000.- avait été dégagé issu du FRET. Il a permis de financer 2254 réservations supplémentaires et plus de 12'000 nuitées.
- la démarche participative intitulée « Imaginons la Givrine de demain » prend depuis quelques semaines un tour très concret. Il rappelle que cette opération, née d'un postulat déposé en 2018, vise à demander aux usagers de la Givrine quels équipements et services ils imaginent dans le futur Centre nordique d'une part, la Maison de la nature d'autre part, qui seront bâtis au col. Ainsi, un sondage a été réalisé à la Givrine même, en février, auprès des utilisateurs, qui a reçu un très bon accueil (en peu de temps, 200 personnes ont pu être questionnées). L'opération sera répétée en juin. Par ailleurs, ce même sondage a été lancé également sur le site Internet de la Région. Là aussi, succès inattendu : en quelques jours, près de 500 avis ont déjà été recueillis (des flyers sont à disposition sur les tables à l'entrée). D'autres opérations (infos-débat, travail avec les écoles) sont encore prévues.
- la Région se soucie aussi du bois régional. Il résume en quelques phrases de quoi il s'agit. Le district de Nyon est recouvert à 42% par des forêts, qui appartiennent pour 86% à des collectivités publiques. Des forêts qu'il faut entretenir et qu'on pourrait valoriser (dans les règles de l'art). La matière première existe donc, mais les scieries disparaissent de plus en plus et il est parfois nécessaire d'exporter notre bois brut pour sa transformation. Pire, nous sommes envahis par du bois étranger, meilleur marché et souvent prêt à l'emploi. Or, le bois de la région pourrait être utilisé dans la construction notamment. L'enjeu est de valoriser ce bois, de le faire connaître auprès des entreprises de la région, et par là même créer un circuit court. Les communes ont pris conscience de cet enjeu. C'est pourquoi la Région travaille à la création d'un pôle industriel de transformation de ce bois. Les études sont très avancées, il pourrait se situer à La Rippe et s'ouvrir en 2024 déjà. Il n'en dit pas plus, mais notre Syndic, qui porte le projet est un interlocuteur tout trouvé pour tout renseignement (flyers sur les tables également).
- encore une information étonnante : la bataille menée par la Région contre l'interdiction décrétée par le Préfet français d'ouvrir les pistes de ski à la Dôle, outre qu'elle s'est bien terminée, a été un formidable tremplin de communication : elle a suscité pas moins de 65 articles et reportages en Suisse et en France, dans la presse écrite comme à la radio et à la télévision.

Pour terminer, il informe le Conseil qu'un nouveau membre a été élu au Comité de direction de la Région. Il s'agit de Stéphane Jayet, directeur d'une agence touristique à Ecublens et municipal à Tartegnin.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

6. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 220/2020* *Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ».*

Rapporteur : Mme Caroline BORDIER

La discussion sur l'amendement modifiant le point 3 des conclusions stipulant que la Municipalité soumettra les lignes directrices du futur schéma directeur d'ici juin 2021, en lieu et place de début 2021 est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion sur l'amendement modifiant le point 2 des conclusions qui mentionne que le rapport-préavis ne vaut pas réponse au postulat de M. Pierre Wahlen est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'approuver le lancement des travaux sur le Schéma directeur « Nyon 2030 », en tant que première étape de la révision des outils légaux de planification du territoire au niveau communal,
2. que le lancement desdits travaux ne vaut pas réponse à la motion du 26 avril 2019 de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen, intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »,
3. de prendre acte que la Municipalité lui soumettra d'ici fin juin 2021, les lignes directrices du futur Schéma directeur de la ville de Nyon.

7. *Rapport de commission – Préavis N° 226/2020*
Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Claude Farine et Patrick Buchs « Amélioration énergétique des bâtiments à Nyon : la Municipalité doit lancer un plan de bataille » - Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- TTC, financé à hauteur de CHF 90'000.- par un fonds de réserve.

Rapporteur : M. Christian KARCHER

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART revient sur la page 3 du rapport qui indique que le périmètre initial comportera minimum 10 logements par bâtiment. Or, si l'on étudie bien notre ville de Nyon, toute la partie ancienne est loin de compter 10 logements par bâtiment. Beaucoup de bâtiments, construits du début des années 1960 jusqu'à 1975, ne comportent pas non plus. De plus, les grands ensembles (Levratte, Reposoir, etc.) appartiennent à des institutions qui ont les moyens, avec des architectes et ingénieurs, de faire leurs propres études, alors que les propriétaires de bâtiments plus petits n'ont souvent pas les connaissances. La commune doit s'approcher de ces personnes. Il souhaite que ce point de 10 logements ne soit pas une barrière. Il remercie la Municipalité d'en tenir compte.

M. Christian PERRIN pense que la commune devrait montrer l'exemple et commencer par rénover ses bâtiments car certains sont dans un triste état.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT est tout à fait d'accord avec M. Perrin. Certains bâtiments communaux sont des gouffres énergétiques qui mériteraient un effort. Un plan de rénovation sera mis en place. Les projets de rénovation ont souffert de quelques recherches d'économies. Quelle que soit la couleur politique de la Municipalité, c'est toujours là que l'on commence à économiser. Pour répondre à M. Hanhart, il concède qu'il ne faut pas être dogmatique. Des immeubles de 6 ou 8 logements ont été construits dans les années 60 à 75. Il ne s'agit pas du tout d'être dogmatique sur le sujet, il fallait un ordre de grandeur et donner un chiffre. Il le rassure en précisant que dès qu'il y a un projet d'amélioration énergétique d'un bâtiment, ils vont le soutenir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide une large majorité et 1 abstention :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 226/2020 valant réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Claude Farine et Patrick Buchs intitulé « Amélioration énergétique des bâtiments à Nyon : la Municipalité doit lancer un plan de bataille »
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 180'000.- TTC pour la définition d'une stratégie de rénovation du parc bâti privé, qui sera porté au bilan N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable à hauteur de CHF 90'000.- via un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32, le solde de CHF 90'000.- étant amortissable en 5 ans.

**8. Rapport de commission - Préavis N° 237/2021
Modification du droit de superficie (DDP) octroyé à la Fondation du Midi sur la parcelle No 2448 pour la construction d'un EMS.**

Rapporteur : Mme Monique CHEVALLAY-PIGUET

La discussion est ouverte.

M. Patrick BUCHS se récusé sur ce dossier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- d'accepter la modification du DDP octroyé sur la parcelle No 2448 le 16 mars 2015, en faveur de la Fondation du Midi, concernant les points suivants :
 - le retour des constructions à l'échéance du droit se fera en échange du versement par la Ville de Nyon d'une indemnité déterminée à dire d'expert ;
 - le chemin des Tines est retiré de l'assiette du droit de superficie, qui grève dorénavant une surface de 2'982 m² au lieu de l'entier de la parcelle (3'640 m²). En contrepartie, la redevance annuelle prévue passe de CHF 16.-/m² (CHF 58'240.-) à CHF 19,60.-/m² (CHF 58'447.20).

**9. Dépôt de préavis et rapport de commission – Préavis N° 240/2020
Soutien à l'économie nyonnaise - Demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'octroi d'aides à fonds perdus. (avec procédure accélérée)**

Rapporteur : Mme Chloé BESSE

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE, qui faisait partie de la commission, est tout à fait d'accord avec la procédure d'urgence. Il signale que Nyon est la dernière grande ville à proposer ceci et a suivi les autres. Cela signifie que l'on était à la traîne et attendait le résultat des autres pour s'adapter. Il ne voit pas cette façon de faire très positive pour ceux qui ont des besoins. Il a proposé une chose qui n'entraîne pas dans le cadre du préavis et déposera un postulat lors de la prochaine séance. Dans ce cadre, Nyon sera en avance sur les autres communes. Il s'agira de penser à des prêts remboursables pour des sociétés qui ont plusieurs employés, qui font plus de CHF 20'000.- de chiffre d'affaires et qui seraient en difficultés financières. Ces prêts seraient pris par la Municipalité dans le cadre d'un système identique au cautionnement de la crèche. Ce qui est fait pour le service public peut être fait pour certaines entreprises. En effet, il est beaucoup plus facile pour la Municipalité de faire une demande de prêt auprès d'une banque que pour une petite entreprise à qui cela serait refusé.

M. le Municipal Claude ULDRY revient sur ce mode de cautionnement, évoqué par M. Udasse en commission. Il précise qu'il y a une différence entre un cautionnement et un prêt par la Ville. Lors d'un cautionnement, la Ville ne prête pas l'argent. C'est la société, coopérative ou privé, qui va demander de l'argent à la banque. Ce n'est pas du tout le but de ce préavis. Lorsqu'une personne va demander de l'argent à la banque, il est redevable de la somme, ce n'est pas à fonds perdus. C'est une vraie dette et également un risque pour la commune. Il ne faut pas mélanger les cautionnements avec les prêts. Il précise encore que, lorsque la personne qui a obtenu un cautionnement change de banque, le cautionnement tombe et elle doit en redemander un. Il faut également savoir que c'est un processus assez lourd en termes de comptabilité, puisque que c'est dans les comptes de la Ville. Ce n'est pas du tout ce que voulait la Ville pour cette aide rapide.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT complète en précisant que les CHF 20'000.- ne concernent pas les chiffres d'affaires des entreprises, puisqu'ils vont aider toutes celles qui font moins de CHF 2.5 millions de CA. Le montant de CHF 20'000.- est le montant maximum de l'aide. Par rapport à la notion de pionnier, il signale que l'on ne peut pas être pionnier partout. Nyon l'est dans pas mal de domaines, mais dans ce cas, ils ont estimé que les aides de la Confédération et du Canton, dans un premier temps, pouvaient parfaitement répondre aux besoins des entreprises. Ils ont choisi l'option d'apporter des conseils pour aller chercher de l'argent chez les autres. Leur souci était d'avoir la meilleure efficacité possible par rapport aux finances. Ils se sont aperçus, lors de la deuxième vague, qu'il y avait quelques situations délicates. Ils ont non seulement apporté des conseils, mais également joué les entremetteurs pour que des acteurs économiques obtiennent des réductions de loyer, et d'autres démarches pour être à l'écoute des acteurs économiques nyonnais. Ensuite, ils se sont rendu compte qu'il y avait des critères aux étages cantonaux et fédéraux qui ne permettaient pas à certaines entreprises nyonnaises de bénéficier de soutiens, raison pour laquelle, ils ont déposé ce préavis en demandant qu'il soit traité rapidement. Il remercie au passage la commission d'avoir accepté de le traiter dans ce délai et Mme Chloé BESSE d'avoir fait le rapport dans un délai très court dans cette période chargée. Si le préavis n'est pas parfait, chaque Municipalité essaie de faire selon sa propre vision. Il ne regrette pas de ne pas avoir été pionnier dans ce domaine. Ils sont arrivés avec un document peut-être plus mature et mieux conçu que ce que d'autres ont pu faire dans l'émotion.

M. Christian UDASSE tient à remercier M. le Syndic ainsi que M. le Municipal des finances. Il a été dit, ce qui n'est pas indiqué dans les conclusions, qu'ils allaient, plus tard, sans aucun doute, venir avec une autre demande de prêt à fonds perdus. C'est ce qui l'a fait réagir. Ce serait à fonds perdus alors que certains pourraient peut-être rembourser. L'idée est là, il y aurait quelque chose à creuser, ce qui le réjouirait. Il faudrait continuer et finaliser cette partie de préavis. Jusque-là, il y a eu CHF 300'000.- et maintenant CHF 500'000.-. Or, des villes comme Vevey sont déjà à près d'un million.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense que le débat entre l'aide et le prêt est intéressant. Il se souvient, il y a longtemps, il avait besoin de sous pour lancer un petit festival. Il était allé trouver un ami pour lui demander un prêt de CHF 10'000.-. Ce dernier avait préféré lui donner CHF 2'000.- plutôt qu'il lui doive CHF 10'000.- toute sa vie. Dans le cas précis, on donne un montant, peut-être que ce ne sera pas parfait, mais c'est une solution. Si M. Udasse désire déposer un postulat ou une interpellation, ils seront traités avec toute la considération voulue. Pour sa part, il est contre le cautionnement, mais ils pourraient définir un montant total maximal de prêt relais pour une courte période, en sachant qu'une partie risque d'être perdue. Il s'agirait juste d'évaluer les conditions du prêt, du contrôle et du retour. Ils ont choisi une variante. Il pense qu'ils peuvent aider ainsi très rapidement des entreprises qui sont dans une situation difficile. Le montant maximum est de CHF 20'000.-, le montant total est de CHF 500'000.-. Par rapport au PIB c'est extrêmement faible, mais cela peut aider un certain nombre d'entreprises. Si la situation se péjore ou si c'était nécessaire de faire davantage, ils peuvent l'étudier. Il rappelle que c'est d'abord à la Confédération et au Canton d'intervenir. La Ville intervient de manière subsidiaire au troisième étage.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte à une large majorité et 1 abstention :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.- visant à apporter une aide à fonds perdus à l'économie nyonnaise,
2. de porter ce montant en augmentation du compte 110.3659.02 – Aide d'urgence à fonds perdus à l'économie nyonnaise au budget 2021.

10. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Sacha SOLDINI pour inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement communale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.*

Rapporteur : M. Michael SAUERLAENDER

La discussion est ouverte.

Pour Mme Chloé BESSE, s'inquiéter pour l'économie locale est une évidence, s'alarmer pour l'environnement également, mais elle est interpellée par la forme. S'attaquer nommément à un festival de la place sous prétexte d'en faire de la politique par l'exemple, ne fonctionne pas. Crier au scandale écologique et économique par voie de réseaux sociaux avant même d'en prendre un chemin constructif ne fonctionne pas et ne fonctionnera jamais. C'est de la compréhension même de ce qu'est une subvention et jusqu'où notre pouvoir d'en définir sa substance qui l'interpelle. Elle est d'accord d'inciter à utiliser des circuits courts, mais le festival pris en otage le rappelle, que ce n'est pas de la sorte que l'on doit se préoccuper de notre économie locale ou de notre environnement. Le Conseil n'a pas la compétence nécessaire pour rédiger les obligations figurant dans les conventions. Elle remercie M. Soldini de s'inquiéter, mais également de prendre le problème dans son ensemble, avant de se lancer dans une fausse prise de conscience et de donner des leçons. Pour toutes ces raisons, parce que soutenir ce n'était pas dénoncer mais accompagner, parce que créer c'est la complexité des productions, et la communication en fait aussi partie, elle votera contre ce postulat.

M. Sacha SOLDINI remercie le Président-rapporteur ainsi que la commission pour la qualité des échanges qui s'y sont voulus constructifs. Il profite pour rappeler que l'objectif de ce postulat visait avant tout une sensibilisation accrue et non une obligation par rapport aux aspects locaux et de durabilité en matière d'imprimés de communication et que cette initiative s'adresse en premier lieu aux manifestations bénéficiant de subsides communaux et non aux organismes financés par de l'argent privé. Par exemple, cela ne s'adresserait pas à un parti politique qui déciderait en son âme et conscience d'envoyer un tous ménages de plusieurs dizaines de pages. Même si la commission estime qu'au niveau de l'aspect durabilité, le guide des manifestations responsables en fait déjà beaucoup, il espère que la nouvelle Municipalité, colorée de vert, saura mettre en avant les objectifs proposés par ce postulat. Il prend également acte que pour une majorité des membres de la commission, il n'apparaît pas nécessaire de proposer d'entreprendre des actions supplémentaires afin d'inciter à réduire la consommation de papier en matière de communication. Force est de constater que les initiatives allant dans le sens du développement durable semblent être une chasse gardée car elles ne sont pas accueillies de la même manière en fonction du bord politique duquel elles émanent. Il regrette que les commissaires du PS et des Verts n'aient pas signé ce rapport, car les discussions lors de la commission semblaient mettre tout le monde d'accord, lui compris. Finalement, il remercie l'ensemble des associations nyonnaises pour leur implication et leur dévouement et en espérant que la situation sanitaire s'améliorera rapidement, il invite le Conseil à suivre les recommandations de la commission, à savoir une prise en considération partielle du postulat et son renvoi en Municipalité.

M. Jacques HANHART entend Mme Chloé Besse parler sur cette proposition et ce rapport, et il attire l'attention des Conseillers que, s'ils suivent ce qu'elle propose, dans deux ou trois ans, on fera venir des organisateurs de spectacles français, qui vont travailler au prix français, qui seront bien meilleur marché que l'organisation de l'Usine à Gaz et de cette façon, il n'y aura pas de souci. Ils seront organisés français, ce sera des spectacles français, des programmes

français et on n'aura plus de souci et moins d'argent à dépenser. C'est dans cette direction qu'elle va. Il s'est passé la même chose avec les entreprises libéralisées.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ne va pas se prononcer sur la qualité de la culture française, italienne ou autre, mais sur la forme. Ce rapport de commission n'a, à son sens, pas les bonnes conclusions. Elles devraient logiquement renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport en précisant le périmètre. Il a le sentiment que les conclusions devraient être un peu plus claires, car si le rapport est renvoyé à la Municipalité, ils doivent être au clair sur ce qu'ils doivent faire. Il demande à Mme la Présidente de clarifier afin de savoir si ce rapport est bien renvoyé à la Municipalité et, comme on peut le deviner, il est demandé de ne travailler que sur le premier point.

Selon Mme la Présidente, le rapport demande de renvoyer à la Municipalité le point 1 du postulat de M. Soldini. M. Sauerlaender le confirme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte par 42 oui, 14 non et 16 abstentions :

1. de renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport le premier point du postulat et d'encourager via les chartes qui sont signées avec la Ville par les acteurs au bénéfice d'une subvention de faire appel à des acteurs locaux pour la communication.
2. de ne pas demander à la Municipalité d'inclure dans les chartes une clause exigeant l'optimisation de la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.

11. Propositions individuelles

M. Christian UDASSE fait remarquer que le magasin La Halle aux chaussures arrête son activité. Il pense qu'il s'agit d'une excellente opportunité pour la ville de Nyon d'entrer en contact avec le propriétaire de cette parcelle N° 82 de 892 m² qui est Swiss Life selon le Registre foncier. Une telle surface est, en cette période, difficile à louer pour le propriétaire. Toutefois, il a appris qu'elle serait peut-être louée, ce qui rendrait son intervention inutile, sinon à nous rendre attentifs que l'on peut faire quelque chose. Notre commune pourrait le faire, pour un si grand espace, et ainsi en le sous-louant, redonner immédiatement une forte attractivité à notre centre-ville et cela à peu de frais. Cela permettrait ainsi, d'attirer immédiatement nombres d'acheteurs yonnais et des alentours. Une priorité serait donnée aux agriculteurs du district, tels les commerces des métiers de bouche, viticulteurs et caves, agriculteurs et marchands de fruits et légumes, horticulteurs, etc...., sur le même principe que les Halles de Rive à Genève. Il a déjà trouvé le nom : Les Halles de Nyon. Si la surface est bel et bien déjà louée, on pourrait garder cette idée pour Perdtemps. Cette relance de l'activité commerciale à Nyon est nécessaire et indispensable. Il est du devoir de la Municipalité qui, depuis plusieurs législatures, a consenti à l'énormes investissements jusqu'à ce jour avec, malheureusement, comme résultats trop de barbiers, agences immobilières et opticiens. Il faut attirer du monde dans notre centre-ville et relancer son attractivité. Donner la possibilité à nos gens de la terre de vendre au plus près de chez eux afin de permettre à notre population de les connaître et goûter à notre terroir. Ainsi, cela créerait l'opportunité de développer des circuits courts de consommation. Il pense que c'est une opportunité à ne pas perdre. Si cela ne peut se faire à cet endroit, il est nécessaire de réfléchir à le faire ailleurs.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense que c'est une bonne question. Au moment où ils ont entendu la rumeur, ils se sont immédiatement renseignés. Le Délégué économique est vif et agile. Ils ont appris que le locataire avait un autre projet, avec une autre société du même groupe. La question, pour l'instant, ne se pose pas, bien qu'il n'y ait pas encore de contrat signé. Pour rebondir sur les autres idées, il rappelle que faire un marché couvert, avec des produits de la terre est une excellente idée, malheureusement, il craint que les propriétaires soient peu enclins à pratiquer des loyers qui permettraient une activité de ce type. Peut-être que la ville pourrait le faire, même s'il ne pense pas que ce soit judicieux à Perdtemps. Sur le principe que la ville travaille avec des acteurs économiques, sur la base d'un loyer fixé en fonction de la valeur de rendement et pas en fonction de la valeur spéculative, il est ouvert à l'idée. Dans ce

cas précis, il a le sentiment qu'il ne va pas y avoir de vide, tout en n'ayant, à ce stade, pas d'assurance.

M. Sacha SOLDINI fait remarquer que depuis le mois de janvier 2020, la ville de Nyon subventionne l'achat de vélos électriques et mécaniques. Cette subvention est fixée à 10% du prix d'achat jusqu'à concurrence de CHF 300.- pour un vélo électrique et CHF 100.- pour un vélo mécanique. Si on peut se réjouir qu'un tel concept soit mis en place dans le but d'inciter les Nyonnaises et les Nyonnais à acquérir une petite reine, à la lecture des conditions d'octroi, un point ne lui semble pas en accord avec la logique du développement durable. A savoir que cette subvention est réservée uniquement à l'achat d'un vélo neuf. A l'heure où le recyclage est encouragé dans beaucoup de domaines, il demande à la Municipalité s'il serait possible de modifier les conditions d'octroi des subventions pour les vélos, afin de les rendre éligibles, aux mêmes conditions, laux achats de vélos électriques ou mécaniques d'occasion.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense que c'est une bonne idée, mais le problème est que la ville subventionne des achats de vélos, basé sur une facture d'un commerce. Si on admettait que l'on subventionne des vélos d'occasion, il est difficile d'en connaître la valeur. Si Paul vend un vélo à son frère Jacques, on ne peut pas connaître la valeur du vélo. Etant donné que la subvention est en fonction de la valeur, celle de référence est difficile à déterminer. La question est bonne et il faudrait être créatif pour trouver une solution. A partir du moment où il s'agit d'une transaction de particulier à particulier, il faut trouver sur quelle valeur se baser pour accorder une subvention.

M. Sacha SOLDINI le remercie pour sa réponse constructive. Il a bien lu les clauses de ce subside. S'il vend le petit vélo de sa fille CHF 1'000.- alors qu'il en vaut CHF 50.-, pour que l'acheteur touche CHF 100.-, il s'agit d'une arnaque. Au même titre que s'il achète un vélo neuf CHF 3'000.-, touche les 10%, et le revend le lendemain, il s'agit également d'une arnaque. Toutefois, ceci figure dans le règlement, les gens s'engagent sur la bonne foi à ne pas arnaquer la commune et il pense que ce serait une bonne chose de l'inclure dans le règlement.

Mme Florence DARBRE GUBBINS intervient au sujet du ponton de mise à l'eau utilisé par le club d'aviron, entre autres. Ce ponton, propriété de la commune, est depuis plusieurs mois fortement abimé et, par conséquent, dangereux. La tempête du dernier week-end a eu raison de lui et il est donc difficilement utilisable, voire inutilisable en l'état. Le club de l'aviron est dynamique pour les jeunes et les moins jeunes, dans une activité que l'on ne peut qu'encourager actuellement. Le printemps est à notre porte et toutes les classes d'initiation ainsi que tous les cours compétition sont remis en cause, de même que les sorties loisir. Elle demande si la commune va réparer ce ponton, voire même le réadapter pour l'usage de l'aviron et dans quel délai.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui signale qu'elle n'est pas la première personne à lui poser la question, les membres de l'aviron triangulent énormément alors qu'ils ont des interlocuteurs dans les services de la ville, tant par les services de Mme Schmutz que par elle-même. Ils sont au courant des problèmes, des réparations urgentes sont prévues le plus rapidement possible et il y aura certainement une demande de crédit pour un nouveau ponton dans les prochains mois. Les travaux les plus urgents seront effectués afin qu'il puisse être utilisé dans l'attente d'une nouvelle infrastructure.

Mme Valérie MAUSNER LEGER rappelle que le 31 août dernier, le Conseil a voté à l'unanimité, moins une voix, le crédit pour la rénovation et mise en conformité du tableau électrique du Rocher A et ce, dans la perspective de signer avec OptimaSolar la Côte, une convention permettant à chaque citoyen du district d'acquérir des parts dans cette coopérative. Elle fait partie du comité d'OptimaSolar la Côte qui a signé cette convention pour ouvrir aux citoyens nyonnais en priorité l'accession à la coopérative solaire pour acquérir des panneaux photovoltaïques. Elle a des flyers à disposition afin qu'un large éventail de citoyens nyonnais deviennent membres de cette coopérative solaire citoyenne sur le toit du Rocher. Pour faire cette transition énergétique, on peut couvrir les toits de la ville. Si on est propriétaire, on peut également le faire, mais c'est plus difficile pour les locataires. Cette souscription permettra à des locataires d'entrer dans la transition énergétique, indépendamment du revenu et du rendement, cette souscription permet à chacun de devenir acteur de la transition énergétique.

M. Victor ALLAMAND parle du chantier de la ruelle du Forum 2. Il est déjà intervenu en décembre 2018, demandant ce que risquait l'entité propriétaire, promoteur, architecte du bâtiment, si c'était une amende symbolique ou le refus du permis d'habiter, bien que déjà habitée. Il demandait également si la route abimée par le chantier serait réparée par les propriétaires dans les règles ou si elle restera patchée comme actuellement. En janvier 2019, le Service de l'urbanisme lui répondait que le permis d'habiter n'avait pas été délivré, les modifications du projet par rapport au permis de construire n'avaient pas toutes été relevées. Le constat qui sera effectué, imposera de passer par une mise en conformité. A ce jour, rien ne permet d'affirmer que le règlement de la police des constructions et les conditions du permis délivré n'ont pas été respectées. Le travail effectué par l'Urbanisme à partir de 2014 a généré un coût pour la collectivité de plus de CHF 8'000.-. Les procès-verbaux de ses questions et leurs réponses constituent deux pages et il ne va pas tout reprendre en détails ce soir. La COGES pourrait éventuellement se pencher sur le dossier. Il pose les questions suivantes :

- Est-il convenable que la Municipalité par souci d'économicité selon sa réponse de 2019, laisser aller le dossier en accordant finalement le permis d'habiter ?
- Le cas échéant, la Municipalité se sent-elle capable d'exiger une mise en conformité ?
- Si amende il devait y avoir, serait-elle symbolique ou pourrait-elle couvrir tous les frais (amende + frais) ?
- Est-ce qu'on osera exiger la réparation de la rue Maupertuis, malmenée par le chantier, dont l'état devrait crever les yeux de toutes les autorités ?

12. *Postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES et consorts pour la mise en œuvre d'un projet d'étude sur l'hydrogène.*

M. Yves GAUTHIER-JAQUES insiste sur le fait que la volonté est plutôt une démarche d'anticipation pour apporter une opportunité aux Services industriels de Nyon de se développer dans ce secteur de marché. Les points soulevés l'ont déjà été dans le précédent rapport-préavis N° 209. Il espère qu'il trouvera un bon accueil dans ce Conseil et donnera les possibilités à la Municipalité de revenir avec une proposition d'étude.

La discussion est ouverte.

Mme Chloé BESSE demande le renvoi à une commission.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

La discussion se poursuit.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES trouve très dommage que la représentante du parti socialiste fasse cette demande. Comme précisé, il n'y a pas grand-chose que la commission pourra apporter de plus. Il s'agit d'un jeu du chat et de la souris. Il trouve fort dommage, car lors de la dernière commission qui a siégé, un membre de son parti était du même avis. C'est le moment opportun de lancer enfin des études qui soient aussi intéressantes dans ce domaine. Il prend acte, mais trouve vraiment dommage.

M. Jacky COLOMB faisait partie de la commission qui traitait de l'électro-mobilité, lors de laquelle le sujet de l'hydrogène a été abordé. Les réponses données par les spécialistes des SI lui ont paru très complètes. Ils sont parfaitement au clair sur ce qu'il se fait en matière d'énergie avec l'hydrogène et ils attendaient que le développement de cette technologie soit vraiment en phase pour éventuellement débiter avec ça. En tous les cas, ils sont en perpétuelle observation et, du coup, il ne voit pas ce qu'une commission qui est normalement chargée de préciser si le Conseil veut entrer en matière ou pas, va pouvoir apporter de plus, si ce n'est perdre un peu de temps. La Municipalité a tous les outils en mains pour acter ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le postulat est envoyé à une commission.

13. *Postulat de Mme Béatrice ENGGIST et consorts intitulé « Ne jetons pas les calories de l'Asse ».*

La discussion est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER LEGER, sans envoyer le postulat à une commission, souhaite élargir la manière dont on utilise la chaleur de la STEP, notamment à la Petite Prairie, l'idée étant d'élargir la manière dont on fait le chauffage à distance dans la demande.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil renvoie le postulat à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 5 abstentions.

14. *Réponse à l'interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « De l'avenir d'une pièce stratégique pour l'attractivité du Centre Ville (et aussi pour les finances communales) »*

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN remercie la Municipalité pour sa réponse à laquelle il souhaite apporter quatre commentaires. Le premier est que le montant d'un million annoncé ne vient pas de lui, mais se trouve dans le rapport N° 196/2014 en page 2, montant annoncé par la Municipalité. Deuxièmement, il ne remet pas du tout en cause la possibilité et le droit de faire opposition à un projet, mais l'enquête d'implantation qui a été faite ne pouvait arriver à terme qu'avec l'accord express de tous les propriétaires concernés et sans cet accord préalable, cette enquête d'implantation n'avait aucune chance d'aboutir et la procédure était, par-là, vouée à l'échec. Troisièmement, il peine à comprendre pourquoi le Martinet n'a pas été intégré à l'étude test plus large de la gare et pourquoi ces deux procédures d'atelier créatif et étude test doivent cohabiter. Il lui semble que ce ne soit pas la manière la plus efficace d'avancer. Finalement, il reste convaincu que si, en 2015, une majorité de ce Conseil avait accepté l'engagement d'un chef de projet, il n'y aurait plus un terrain vague à Martinet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. *Interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulée « Les bandes cyclables, notamment aux carrefours, sont-elles suffisamment sécurisées pour les enfants ? »*

Cette interpellation fait suite à une expérience personnelle de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER sur deux carrefours qu'elle utilise régulièrement avec ses enfants. Après le dépôt de cette interpellation, elle a reçu de quelques Conseillères et Conseillers, des remarques similaires sur d'autres tronçons. Elle reste une fervente partisane des bandes et pistes cyclables.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

16. *Interpellation de Mme Aurélie HEGETSCHWEILER intitulée « Plage des 3 Jetées : acte 2021 ».*

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER signale que cette interpellation fait suite à un nombre incalculable d'interpellations et postulats et 2021 marque son dixième anniversaire. Elle pose un certain nombre de questions et espère que cela ne prendra pas encore dix ans.

La discussion est ouverte.

En préambule, M. le Municipal Claude ULDRY souhaite apporter quelques informations utiles qui permettent à la Municipalité de partager avec le Conseil sa vision pour l'avenir de la Plage des Trois Jetées.

Consciente de la valeur de ce site d'exception et de son importance pour la population nyonnaise, la Municipalité a décidé, fin 2020, de prendre plusieurs mesures concrètes afin de garantir à court terme, un bon niveau d'entretien des infrastructures existantes, et à moyen terme, d'augmenter sensiblement la qualité d'accueil de cette plage, considérée pour beaucoup, comme étant un lieu important et à mettre en valeur. Tout d'abord, il était nécessaire pour la Municipalité de revoir l'organisation de son administration pour la gestion de ce site, afin d'améliorer les collaborations internes. En effet, ce site de dimension relativement modeste offre un concentré d'activités les plus diverses qui demande l'intervention de plusieurs services communaux, chacun en fonction de ses propres missions. Cette complexité dans l'exploitation et l'entretien de ce lieu a été revue et simplifiée afin que la coordination de l'ensemble soit plus cohérente.

Il revient donc au Service architecture et bâtiments d'assurer cette coordination générale du lieu, en plus de l'exploitation et l'entretien des bâtiments. Ceci, bien entendu, en collaboration avec les autres services de la Ville, tels que SMM pour les activités sportives et de loisirs, EVF pour les aspects de végétation (surfaces herbeuses et arbres), TEM pour les infrastructures de génie civil en lien avec le lac (emmarchements, pontons et accès au lac), PNR pour la sécurité et enfin, SIN pour l'éclairage public. L'objectif de cette nouvelle organisation est aussi de proposer au public, aux usagers du site et aux parties prenantes à l'exploitation du lieu (fondation des jumeaux, gérant du restaurant, association des bains, etc.) un seul interlocuteur à la Ville, ce qui permettra de répondre de manière centralisée aux diverses demandes et surtout, qui aura la charge et la légitimité de coordonner les mesures ou actions prises à ce sujet par la Municipalité.

La mise en forme de cette nouvelle organisation est en cours, mais les effets sont d'ores et déjà opérationnels et effectifs. Pour revenir aux travaux d'entretien et aux équipements futurs, la Municipalité présente la manière dont elle va s'y prendre.

1. A court terme, donc pour la prochaine saison estivale, elle continuera à entretenir le plus correctement possible ce site avec des travaux, qui pour la plupart sont déjà réalisés. Dans le détail :
 - Le rhabillage des fissures sur les parties en béton tels que les emmarchements pour l'accès au lac et les jetées ;
 - Sur ces mêmes emmarchements, le remplacement des main-courantes en cordes qui sont abîmées par un système identique mais en profilés métalliques plus durable ;
 - La suppression des fers de construction visibles qui présentent un danger sur les parties en béton, y compris en rive sur la grande dalle immergée ;
 - L'application d'un nouveau revêtement antiglisse à la pataugeoire et au bassin de la douche, ainsi qu'une peinture sur sa structure ;
 - Le débouchage des écoulements de la douche et de la pataugeoire, y compris son curage ;
 - L'entretien périodique des surfaces herbeuses ;
 - Le nettoyage régulier du site avec un renforcement lorsque c'est nécessaire, par exemple après rassemblements de fin de soirée pour que la plage soit prête le plus tôt possible le lendemain ;
 - Et d'autres travaux d'entretien courant habituellement réalisés à cet endroit.

2. A moyen terme, donc dans le cadre de la prochaine législature, elle souhaite entamer une réflexion et surtout concrétiser un projet visant à améliorer sensiblement la qualité d'accueil de la plage, pour cela elle va :
 - Porter une réflexion sur l'ensemble du site, tout en permettant à terme de réaliser les projets des études actuellement en cours, telles que la requalification de la RC1 et le réaménagement des rives du lac ;
 - Tendre à affecter le site aux seules activités de la plage et du restaurant, et ainsi délocaliser les infrastructures nécessaires aux clubs subaquatiques sur un autre lieu de la Ville, comme par exemple celui de l'ancienne pisciculture, dès que l'Etat de Vaud

- aura quitté les locaux. Des discussions devront être menées le moment venu avec les deux clubs concernés, d'entente avec le Service des sports ;
- Bien séparer les infrastructures nécessaires au fonctionnement du restaurant de celles de la plage avec à la clé, la réalisation d'une nouvelle construction de type pavillonnaire qui pourrait accueillir toutes les commodités telles que des vestiaires, des toilettes, des douches et des casiers en suffisance ;
 - Approfondir la question de l'accès au lac pour les personnes à mobilité réduite à cet endroit et étudier les possibilités techniques qui existent avec l'aide d'associations telles que l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées). En effet, se pose d'emblée la question de l'accessibilité au site pour ces personnes, compte tenu de la configuration et de la topographie du lieu, situé en contrebas de la RC1 et accessible uniquement par une passerelle à lames en bois depuis les rives du lac, au bas de la parcelle de la Villa Niedermeyer. A ce propos, et sans vouloir occulter cette problématique pour la plage, il est utile de rappeler que la piscine publique du Cossy est équipée d'un système mobile permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux bassins et que les deux bassins de Colovray le seront pour la réouverture 2021.
 - Envisager l'élargissement du ponton d'amarrage des bateaux proche du restaurant ;
 - Revoir les conditions d'accès aux véhicules motorisés, sans pour autant les exclure, notamment pour ceux qui sont nécessaires à l'entretien du lieu et à l'exploitation du restaurant.

Tout le monde constate, depuis un certain temps déjà, que la baignade hivernale est de plus en plus pratiquée à la Plage des Trois Jetées, et plus particulièrement lors de la pause de midi. La Municipalité est consciente que les conditions actuelles offertes à ces baigneurs sont insatisfaisantes. Par exemple, ne pouvant se changer convenablement dans les vestiaires, ils le font cachés dans un recoin ou en s'entourant de leur linge de bain, à la vue de tous. Partant de ce constat, la Municipalité va répondre favorablement à la proposition de Mme Hegetschweiler et ouvrir le vestiaire « mixte » durant la journée, offrant ainsi à ces personnes des cabines individuelles pour se changer et des casiers pour entreposer leurs affaires personnelles.

Seul un projet d'ensemble permettra de bien étudier et prendre en compte toutes les contraintes du site et les différents besoins des utilisateurs, qu'il s'agisse du public, des usagers du site ou encore, des parties prenantes à l'exploitation du lieu.

En outre, suite à une demande de l'exploitant du restaurant et sur intervention du Service architecture et bâtiments, le Service cantonal de l'énergie a donné son accord pour l'ouverture hivernale du restaurant de la plage, maximum trois jours par semaine. En effet, il faut rappeler que le bâtiment n'est ni isolé, ni chauffé avec un système centralisé, mais uniquement avec un poêle d'appoint. Grâce à cette autorisation, le restaurant a proposé des plats à l'emporter durant tout l'hiver et est dans l'attente de sa réouverture prochaine dès que les restrictions sanitaires seront levées. La Municipalité remercie l'interpellatrice et le Conseil de lui donner l'opportunité de présenter sa vision d'avenir pour ce site d'exception et espère que cette réponse pourra les satisfaire.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER remercie la Municipalité pour ses réponses. Toutefois, elle souhaite savoir ce que signifie à court et moyen terme, si cela veut dire deux ou trois ans. Certaines choses qui devaient être faites à moyen terme en 2019 ne le sont pas encore. Elle a également de la peine à entendre, pour les personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient aller au lac, de leur dire d'aller à la piscine. Elle va réfléchir à la réponse et reviendra peut-être dessus.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, par rapport à la pisciculture et le déménagement des clubs de plongée, s'interroge à la place qui leur sera allouée. La pisciculture étant déjà occupée par le club de paddle ou d'aviron, il signale que les clubs de plongée ont besoin de beaucoup d'espace pour tout le matériel et font également passablement de bruit, notamment avec les compresseurs lorsqu'ils remplissent les bouteilles.

M. le Municipal Claude ULDRY l'informe que pour l'instant il s'agit d'une idée de repositionner les deux clubs de plongée à la pisciculture qui est un peu la maison des sports nautiques. Il rappelle que la partie utilisée par l'Etat est la partie administrative à l'étage. Ils sont conscients qu'ils ne pourront pas amener les bonbonnes à l'étage, mais la discussion est ouverte et M. Rosé, qui s'occupe de la gestion centrale, est déjà au courant qu'il faudra peut-être trouver des solutions et déplacer certaines activités, comme par exemple la salle de théorie des Petits Pêcheurs. Ils sont au stade des idées et propositions qui seront discutées avec sa collègue de Sports et manifestations.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulée « Ouverture des SIN pour une prise de participation ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

18. Interpellation de Mme Chloé BESSE intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! »

Mme Chloé BESSE rappelle que les personnes LGBTIQ représentent un groupe hétérogène de réalité relevant de la sexualité, du genre ou de l'expression de genre. Toutefois, les discriminations faites à l'encontre de ces personnes relèvent d'enjeux bien spécifiques. Les violences subies par cette population méritent une attention et une politique particulières car elles sont susceptibles d'être banalisées. Des discriminations directes ou indirectes peuvent se manifester dans tous les lieux de la vie, tel que l'accès à des prestations publiques ou à des soins. Elles peuvent également se manifester sous des formes d'agressions physiques ou verbales, rendant un climat hostile et contribuant au sentiment d'homophobie et de transphobie au sein d'une ville. Le 9 février 2020, les citoyennes et les citoyens suisses ont largement accepté la modification de l'article 261bis du Code pénal, interdisant ainsi la discrimination et l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle. Il appartient aux autorités organisant les corps de police de mettre en œuvre cette nouvelle norme pénale et de les compléter par des mesures adéquates de sensibilisation, d'intervention et de monitoring. Elle pose ainsi plusieurs questions sur les mesures prises par la commune pour mettre en forme cette nouvelle norme pénale. Elle rappelle que pour le parti socialiste, cette thématique est primordiale dans la construction d'une politique inclusive ambitieuse. Elle est depuis toujours au cœur de leur programme. Cette interpellation est un premier pas et sera suivie par un dépôt plus conséquent, plus abouti et en écoute avec les associations concernées.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES l'informe que la Municipalité a validé la réponse cet après-midi, raison pour laquelle elle n'a pas eu l'opportunité d'en faire la synthèse, mais elle sera transmise d'ici la fin de la semaine. Elle précise qu'ils agissent déjà.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18bis. Interpellation de M. Claude FARINE intitulée « Le patrimoine mobilier et immobilier est en danger : que fait la Municipalité ? »

M. Claude FARINE pense que ceux qui sont allés jeter un coup d'œil à l'état de l'intérieur du Café du Marché ont certainement subi un choc : il ne reste plus grand-chose de l'ancienne pinte, joliment surnommée « La pendule » à cause de la grande horloge qui trônait au coin de la salle à boire. Il se demande comment cela a été possible. Le but de son interpellation est tout d'abord de savoir comment s'est déroulée cette transformation lourde et si la Municipalité est

intervenue. Son intervention vise aussi à rappeler un constat capital : la ville de Nyon recèle des bâtiments, des intérieurs, des décors qui, par leur particularisme, leur beauté et leur intérêt, constituent une richesse non seulement patrimoniale, mais aussi culturelle d'une cité. Ils rappellent une histoire, une époque. Ils nous rendent la ville agréable. Or, la pression immobilière, l'ignorance des propriétaires ou des bâtisseurs conduisent à mettre ces témoins en danger, à les détruire même. Les préserver n'est pas la tâche du canton, comme l'estiment d'aucuns : au contraire, c'est à la Ville de s'en soucier. Il avait déjà posé la question à propos des traces laissées par les Romains sur la colline de la Muraz en 2017. La Municipalité avait répondu de manière très vague. Il attend donc maintenant une réponse plus circonstanciée.

La discussion est ouverte.

M. Philippe GLASSON souhaite abonder dans le sens de M. Farine. La préservation du patrimoine ne doit pas se limiter à ce qui est visible et évident, mais doit inclure ce qui moins public ou caché. Il y a quelques années, une fresque romaine a été soigneusement détruite par un maçon lors d'un chantier dans la Grand-Rue, mais sauvée et reconstituée par un particulier qui passait par là et qui aimait les belles œuvres, la fresque est toujours chez lui. Plus récemment, au Château de Vincy, propriété d'un très gros architecte, des fresques du XIXe siècle ont été repeintes et ont disparu. Le même processus a fait disparaître de magnifiques fresques au Clos de Sadex qui étaient localisées dans sa salle à manger. L'automate de la salle d'attente de la gare de Nyon a aussi disparu à jamais. Il mentionne encore la fresque en céramique de l'école du Couchant qui avait été soigneusement détruite par la ville. Ces exemples sont destinés à attirer l'attention sur ce patrimoine important et ignoré. On a légiféré sur le patrimoine immatériel, mais il faudrait en faire de même sur ce patrimoine-là. Notre ville a un rôle essentiel à jouer dans ce domaine.

M. Jacques HANHART rappelle qu'un inventaire a été fait il y a un certain nombre d'années. C'est à cette occasion qu'ils ont notamment découvert une colonne romaine dans un bâtiment et d'autres fresques. Cet inventaire existe à la commune, reste à savoir si quelqu'un en a la mémoire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

18ter. Interpellation de Mme Chloé BESSE et M. Claude FARINE intitulée « Maintenaons les cartes journalières CFF ! »

Mme Chloé BESSE rappelle que depuis 2003, les communes peuvent acheter des sets de cartes journalières et les vendre à leurs habitants, permettant de voyager en transports publics durant une journée sur l'ensemble du territoire suisse pour un coût d'environ CHF 40.- à 45.-. Ces cartes sont très appréciées de la population, en particulier des familles et des seniors. C'est donc avec étonnement qu'elle a appris que l'alliance Swiss Pass annonce la fin du système de cartes journalières pour décembre 2023. Elle est d'autant plus surprise que, à sa connaissance, un grand nombre de communes sont parties prenantes de ce service à leur population. Plus qu'un simple service, elle voit une action concrète pour inciter les Nyonnaises et les Nyonnais à utiliser les transports publics et ainsi agir concrètement dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais également, donner la possibilité de voyager à la population qui ne pourrait se payer des billets de train à un prix de plus en plus onéreux.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY lui répond que la Municipalité est très préoccupée par cet abandon des CFF et ils sont en train d'étudier ce qui peut être fait. Une réponse écrite sera donnée lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. Divers en rapport avec la séance.

M. Jacques HANHART intervient pour remercier la presse pour leur couverture médiatique lors des dernière élections communales. Il souhaite que toutes les communes du district soutiennent les médias locaux.

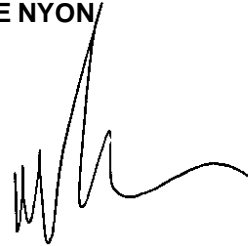
M. Jacky COLOMB a été surpris, voire dépassé, par la tournure des débats prise au moment du dépôt du postulat de M. Yves Gauthier-Jaques à propos de l'hydrogène. En effet, une partie de l'assistance a demandé le renvoi en commission et Mme la Présidente a procédé immédiatement au vote. Ils n'ont pas pu s'exprimer sur la pertinence de ce renvoi, il n'a pas pu faire valoir ses arguments, sauf après coup, et il a trouvé cela un peu déconcertant. Il aurait pu espérer convaincre une partie de l'assemblée de revoir sa position. Mme la Présidente prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h20.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Chiara MONTECCHIO



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE